



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2018-61

Objet : Délibération portant versement d'une subvention supplémentaire à l'association Petit Prince pour trois enfants de plus accueillis de septembre 2018 à décembre 2018

Conseillers en exercice	30	Pour 27
Conseillers présents	21	Contre 0
Quorum	16	
Conseillers représentés	6	
Suffrages exprimés	27	

L'an 2018, le 18 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont en la mairie de Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation **06/12/2018**
 Date d'affichage **07/12/2018**

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danielle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac		
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		Denis LOPEZ
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLFS	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

21 DEC. 2018

N° 2018-61

Objet : Délibération portant versement d'une subvention supplémentaire à l'association Petit Prince pour trois enfants de plus accueillis de septembre 2018 à décembre 2018

Vu la délibération 2015-07 portant engagement de principe d'un programme de réaménagement et de rénovation des 4 crèches communautaires

Vu la délibération 2018-27 portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2018

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2018

Considérant l'autorisation du Président du Conseil Départemental du 6 août 2018 pour l'accueil de 3 enfants supplémentaires.

Considérant l'accueil effectif de 3 enfants supplémentaires depuis le 1^{er} septembre 2018 à la crèche Petit Prince.

Rapport de synthèse :

La politique d'accueil de la petite enfance est une des politiques phares de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

Conformément à la délibération 2015-07, les travaux d'extension prévus en 2018 permettent aujourd'hui d'accueillir trois enfants supplémentaires à la crèche Petit Prince. Ces extensions correspondent aux besoins du territoire de la communauté de communes en pleine croissance, et à la volonté du Président et du Conseil Communautaire.

L'autorisation a été donnée par le Président du Conseil Départemental le 6 août 2018 pour le passage de 15 places à 18 places.

A ce titre, depuis le 1^{er} septembre 2018, la structure accueille 18 enfants au lieu de 15. La subvention doit tenir compte de cette extension. Elle est calculée sur la base de la subvention versée en 2018 :

76 314 € / 15 enfants / 12 mois = 423.97 €

423.97 € x 3 enfants = 1 271.90 €

1 271.90 € x 4 mois (septembre 2018 à décembre 2018) = **5 087.60 €**

Les crédits ouverts au budget 2018 sont naturellement suffisants pour couvrir cette dépense.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le versement de la somme 5 087.60 € correspond à l'accueil supplémentaire de 3 enfants sur la période de septembre 2018 à décembre 2018 à l'association Petit Prince.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le

Le Président





Pour extrait conforme

Signé par : Jean-Pierre Scobie
Date : 19/12/2018

JEAN-PIERRE SCOBIE, Président Coteaux Bordelais



Bordereau de signature
2018_61 DELIBERATION PORTANT VERSEMENT
SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L ASSOCIATION PETIT
PRINCE POUR 3 ENFANTS DE PLUS ACCUEILLIS DE
SEPTEMBRE A DECEMBRE 2018

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	19/12/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	19/12/2018	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // sigpresident